STORES
LA SOLUTION, C'EST...
VALSTORES
FABRIQUE DE STORES - Rte de la Gemmi - 3960 SIERRE
SERVICE ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
TEL. 027/53520

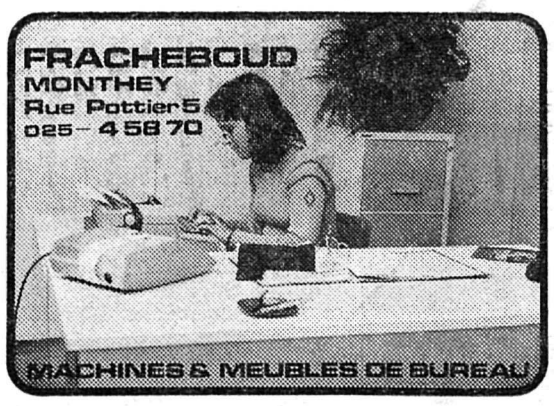

FED

Vendredi 5 juillet 1974 50 ct. JA Martigny
No 48 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire

Impr. Montfort, Martigny

JA 1920 MARTIGNY

Un géographe de 1790 décrit le Valais

page 8

CONFEDERE

Le cas de conscience de M. Furgler

Ainsi pour la première fois dans l'histoire de la Confédération, un membre du Gouvernement fédéral refuse de défendre un projet ou un point de vue adopté par la majorité du Conseil fédéral. M. Furgler a refusé de défendre, en matière d'avortement, le projet du Conseil fédéral qui prévoit la possibilité d'autoriser l'avortement lorsque des raisons médicales ou sociales sont réunies. Le Conseil fédéral, tenant compte du conflit de conscience de M. Furgler, l'a déchargé de l'étude de ce problème et a confié le dossier à M. Brugger.

Soit ! Dans une société libérale où la tolérance est la règle, on ne saurait reprocher au Conseil fédéral sa décision. Par contre, on ne saurait tolérer la campagne lancée par certains milieux tendant à faire croire que M. Furgler aurait ainsi prouvé qu'il était le seul conseiller fédéral qui a saisi l'ampleur du problème de l'avortement et l'importance morale de toute décision à ce sujet.

Partons du plus simple : de la théorie. Selon la doctrine défendue par M. Furgler, la vie commence à la conception. Dès lors toute atteinte au fœtus est un crime que rien ne saurait justifier. C'est simple, c'est clair, c'est net et à vrai dire c'est défendable. Par contre, ce qui n'est plus défendable c'est que certains partisans de cette théorie, après avoir admis les principes de base, tolèrent tout de même l'avortement pour des raisons médicales. Le Conseil d'Etat valaisan, le Département fédéral de justice et police (présidé par M. Furgler lui-même), le PDC, à ma connaissance, se sont ralliés à cette solution dite des indications médicales.

Or elle est, tout comme la solution dite des indications médicales et sociales, contraire à la conception catholique de la vie. Etonnant M. Furgler ! Il semble admettre quelque chose de contraire à la doctrine officielle catholique tant que le PDC le tolère mais au-delà il se déleste du dossier.

Des journaux bon teint on dit que M. Furgler avait seul osé défendre la vérité. Seul il se serait opposé aux erreurs de ceux qui se permettent d'attenter à la vie. Mais M. Furgler admet l'avortement sur indication médicale... Ce faisant, il enfreint déjà la règle, le principe du respect total de la vie.

A vrai dire, dès l'instant où l'on admet l'indication médicale, il est difficile de refuser l'indication sociale. Quelle différence faire dans la pratique entre un avortement demandé par une femme rendue dépressive (raison médicale) par la crainte d'avoir un enfant, et la femme qui, pour des raisons sociales, craint l'arrivée d'une nouvelle bouche à nourrir. Le clivage n'est pas entre indication sociale et indication médicale, il est entre ceux qui pensent devoir admettre l'avortement dans certaines circonstances et ceux qui le refusent en toutes circonstances. M. Furgler admettait l'avortement en certaines circonstances. Il est donc plus proche de ceux qui admettent l'avortement pour des indications sociales que de ceux qui le refusent en toutes circonstances, telle l'association « Oui à la vie ».

La campagne tendant à faire croire le contraire est malhonnête intellectuellement.

Le véritable drame en matière d'avortement est qu'il s'agit d'une question terriblement difficile qui ne peut se réduire et se régler en quelques coups de théorie.

Autant me scandalisent les barbares qui ne veulent pas comprendre qu'il y va d'une vie déjà humaine et qu'une civilisation ne doit pas jouer avec la vie, autant m'écœurent les hypocrites qui font d'une affaire dramatique une affaire de propagande.

Or, vouloir diviser le Conseil fédéral en bons (qui refusent les indications sociales pour accepter les indications médicales) et « mauvais » qui acceptent les indications sociales, c'est transformer un débat trop grave pour ne pas être serein en une foire d'empoigne politique à la manière de ce qui se passe en France.

Pascal Couchepin

* * *

Nous publions ci-dessous un tableau démontrant l'ampleur du problème de l'avortement en Suisse. En moyenne, le nombre des avortements est de 21 % des naissances. A Genève, les avortements sont plus nombreux que les naissances, dans le canton de Vaud, le pourcentage est de 65 % des naissances.

A Fribourg et en Valais, il n'y a pas eu d'avortements en 1970. Le rapprochement de ces statistiques, celles de Vaud, Genève, Valais et Fribourg, démontrent que de nombreuses Valaisannes ou Fribourgeoises vont se faire avorter à Lausanne ou Genève. Comment expliquer autrement le nombre incroyable des avortements dans les cantons voisins ! Lorsqu'on ouvre le dossier de l'avortement on ne peut ignorer ces chiffres.

Les interruptions légales de grossesse en Suisse en 1970

Cantons	Interrupt 1970	Naiss. 1969	%	Rang
Zurich	8 000	15 964	50	3
Berne	903	15 451	6	6
Argovie	94	7 698	1,2	10
Saint-Gall	20	6 958	0,3	15
Lucerne	6	5 377	0,1	18
Soleure	7	3 613	0,2	16
Bâle-Ville	1 107	3 598	30	4
Thurgovie	28	3 122	0,9	12
Bâle Campagne	84	2 649	4	8
Grisons	21	2 680	0,8	13
Schwytz	1	1 796	0,5	14
Zoug	—	1 367	—	—
Schaffhouse	12	1 131	1,1	11
Appenzell R.I.	—	731	—	—
Appenzell R.E.	14	268	5,6	7
Uri	1	663	0,2	17
Glaris	12	628	2	9
Nidwald	—	492	—	—
Obwald	—	485	—	—
Vaud	4 337	6 770	65	2
Genève	5 912	4 332	138,7	1
Valais	—	3 679	—	—
Fribourg	—	3 045	—	—
Neuchâtel	729	2 443	30	5
Tessin	18	3 709	0,5	14
Total	21 306	98 649	21	

Un 23e canton

Par 36 802 oui contre 34 057 non, les Jurassiens viennent d'approuver la formation d'un nouveau canton. L'événement se révèle important puisqu'il modifie une décision d'annexion à Berne, publiée par le Congrès de Vienne en 1815. Il marque aussi une étape pour notre Confédération, qui ne s'est jamais trouvée devant un tel problème à résoudre.

Cette séparation risque de paraître anachronique, à une époque où l'on songe plutôt à des réunions, à des rassemblements de pays, à des Etats unis. Il faut, pourtant, admettre qu'elle résulte d'une lutte acharnée, conduite par les séparatistes, depuis plus de trente ans. Ses épisodes n'ont pas toujours été heureux, certains extrémistes se laissant entraîner par leur enthousiasme, mais, sur le fond de la question, les ralliements se sont réalisés progressivement, puisque le scrutin référendaire de 1959 avait encore apporté 51,03 % de non. Depuis lors, la situation n'a cessé d'évoluer en faveur du oui.

Il faut relever que les Bernois par leurs maladresses, leurs hésitations ont souvent amené de l'eau au moulin des adversaires de l'unité. Et puis, des raisons linguistiques, politiques, religieuses, envenimèrent les discussions, si bien que des amis jurassiens nous ont décrit des situations pénibles. Leurs sociétés locales, leurs clubs, leurs réunions de familles même étaient devenus des lieux d'affrontement. Des camarades de toujours ont ainsi rompu leurs liens d'amitié ; à des rapports confiants ont succédé des relations souvent inquiètes.

En ce domaine, le scrutin du 23 juin dernier apporte de la clarté. Il prouve que la majorité des Jurassiens, si minime soit elle, désire se séparer de l'ancien canton.

Il ne règle, cependant, pas encore — et de loin — l'ensemble de la question, puisque seuls les trois districts du nord, ceux de Porrentruy, des Franches-Montagnes et de Delémont ont donné une réponse affirmative. Les quatre autres, ceux de Laufon, de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville se sont déclarés antiséparatistes.

On peut donc avancer l'hypothèse d'un éclatement du Jura, puisque deux camps diamétralement opposés subsistent.

Qu'adviendra-t-il ? Le conseiller d'Etat bernois Jaberg, chef du Département de la justice, vient de définir la position de son gouvernement, qui désire demeurer strictement neutre, dans les étapes futures. Il affirme, en résumé, que les districts rejetants ont la possibilité de lancer une initiative pour exiger une nouvelle consultation décidant de la continuation de leur appartenance au vieux canton.

Ainsi, en septembre prochain, le Grand Conseil bernois prendra connaissance du résultat du vote récent et accordera le délai de six mois aux districts du sud. S'ils font usage de leur droit d'initiative, une seconde votation pourrait avoir lieu en juin 1975, dont les conclusions seraient entérinées lors de la session du législatif cantonal de septembre. Puis, les communes frontières auraient encore un délai de deux mois, pour entreprendre la troisième phase du plébiscite, communal cette fois, pour décider de leur appartenance. Ce dernier se tiendrait au plus tôt en février 1976. Après cette date, les frontières seraient clairement définies, et, seulement dès lors, la Constitution bernoise pourrait être modifiée. Si tel devait être le cas, il faudrait encore solliciter la garantie fédérale, dans une démarche ultérieure.

Un long chemin reste donc à parcourir, avant que le Jura découvre un statut acceptable. On doit souhaiter, que, le temps aidant, les esprits se calment, et qu'une solution viable pour tous puisse être envisagée, qui garantisse une certaine unité du Jura. Il faudrait surtout que la nouvelle situation, issue des consultations populaires, ne soit pas pire que la précédente.

Le fédéralisme helvétique, dont on a souvent évoqué les miracles, sera-t-il capable de trouver un compromis ? Les prochains mois nous apporteront une réponse instructive.

Joseph Gross

T. DOMIG-ANTHAMATTEN
COMESTIBLES EN GROS
FROMAGE DU PAYS
A RACLETTE
Cely 22
3960 SIERRE TELEPHONE (027) 5 13 87

EN DIRECT AVEC...

DE PASSAGE A GRENOBLE

De passage récemment à Grenoble, il a bien fallu constater qu'on s'y trouve à l'aise, dans une ville en pleine expansion et fortement animée par une équipe de dirigeants dynamiques.

L'avènement de son maire, M. Dubedout, est significative d'une époque où les actes comptent plus que les idéologies. Celui-ci, en effet, étonné et mécontent des interruptions d'eau potable infligées aux usagers, est remonté aux sources..., c'est le cas de le dire, pour constater une grave carence dans la planification de cet important secteur administratif.

Cela lui en fit découvrir d'autres, sans doute, car une carence ne va jamais seule, et lui donna l'idée de s'en occuper de plus près. Avec quelques amis, il créa un mouvement qui en approcha d'autres, plus traditionnels, en vue de secouer quelque peu le cocotier. En peu de temps il devint maire.

Cela dure depuis neuf ans et explique les options, originales, dans une certaine mesure.

Il y eut d'abord l'expérience olympique qui laissa un souvenir prestigieux, pas mal de dettes, mais des installations durables, dont certaines à usage restreint et à entretien coûteux.

Mais le souvenir de l'aventure s'efforce d'en rester à ce qui fut positif, et avant tout au fait que Grenoble, ville de 200 000 habitants et même de 350 000 si l'on y ajoute les vingt-cinq communes suburbaines devant former, avec la ville même, le « grand Grenoble », a pris alors un nouvel élan.

On s'y essaie, au grand Grenoble, par des réalisations pratiques, comme chez nous : incinération des ordures ménagères, transports en commun, zones industrielles, enseignement, etc.

Au fond, rien que nous n'ayons pas tenté ou réalisé dans les plus petites régions valaisannes où l'on est même allé plus loin, ci et là, par les fusions politiques à Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

Là-bas on en reste aux syndicats à vocations multiples et l'on recherche la formule, au sein du syndicat, pour assumer une représentation équitable des communes de dimensions différentes et éviter que les grosses mangent les petites ou vice-versa.

Cela, c'est pour la petite histoire statutaire, mais joue un rôle cependant.

Mais il faut voir ce qui s'y est fait.

L'orientation touristique, d'abord, en rappelant l'olympisme et l'existence de vingt-cinq stations de sports d'hiver à moins de deux heures du centre. (Martigny, ou Sion, ou Sierre en plus grand, pas vrai.)

Mais ce tourisme-là n'est pas payant pour l'hôtellerie. Il laisse certes des traces dans l'activité générale, mais ne remplit pas les lieux d'hébergement. Il y a bien sûr les tournées charter mais Grenoble se lance sous l'étiquette « ville de rencontres et de congrès ».

Et il nous fut donné de visiter un palais des congrès, qui sent encore la peinture, comprenant une salle de 1500 places, quatre autres salles de 200 à 500 places, des restaurants, des salles de commissions, toutes les installations techniques possibles en matière de transmissions interne et externe, etc.

A côté, un palais de 24 000 m2 pouvant recevoir des expositions de tous genres ou, au besoin, des rassemblements de 10 000 personnes.

Et le directeur d'être placé là, plein de soucis, car il faut prospecter le « marché des congrès » — un signe des temps, cette congressite — pour justifier les investissements de l'ordre de plus de 40 millions et l'emploi permanent de nombreux employés. Il faut cent congrès par an.

Autre aspect : on a créé les congrès pour faire marcher les hôtels et maintenant on va peut-être construire des hôtels pour recevoir les hôtes des congrès.

A part cela, il ne faut point oublier une autre auréole de Grenoble : son université, une industrie de pointe dans les secteurs les plus poussés et un centre de recherche qui confère un climat d'équilibre entre les deux.

Et puis, bien sûr, une intense vie culturelle avec une maison de la culture comprenant des salles de spectacles, une bibliothèque, une discothèque, le tout desservi par plus de cent salariés.

Bref, on ne m'a pas demandé de faire de la propagande pour Grenoble.

Si je transcris très brièvement ce que j'en ai retenu, à la suite d'un excellent accueil d'une conseillère municipale à la hauteur de sa tâche, Me Anzimour, c'est pour en retenir des enseignements pour nos ambitieux projets.

Le premier, c'est que Grenoble — le grand — compte deux fois la population valaisanne ; elle va arriver à trois fois. On ne peut donc transposer ici ce qui se fait là-bas. A cela il faut réfléchir.

Le deuxième, eh bien, consiste à méditer sur l'opportunité d'une expansion continue et, surtout, sur le bien-fondé d'une expansion concertée et voulue par l'autorité politique. C'est encore rien s'il ne s'agit que de digérer les infrastructures au fur et à mesure : là intervient le sens de l'organisation.

Mais il faut digérer les frais aussi et surtout les hommes qui arrivent en augmentation des effectifs, avec d'autres mentalités, d'autres habitudes, gens qu'il faut assimiler.

Et là le progrès technique intervient peu. Il faut le temps pour enraciner des gens tirés d'autres sols.

Grenoble a réalisé, pour recevoir des surplus, entre autres, sa « villeneuve », un complexe pouvant recevoir 30 000 habitants.

Ça ne se décrit pas sans photos à l'appui.

C'est le résultat de recherches poussées sur les coûts, la présentation, la conception des équipements, avec des soucis pédagogiques et socioculturels.

Ça nous tombe un peu dessus à nous des petits centres, et la rencontre fortuite et subite de tant de gens en un seul lieu pose des problèmes.

Ils se résoudront certes. Mais ils suffisent pour l'instant à tenir une municipalité en haleine.

EDOUARD MORAND

Importation d'abricots

Dans une communication aux importateurs de fruits, le Service fédéral des importations et exportations relève que, en raison du gel printanier, la récolte d'abricots du Valais est estimée de 1,5 à 2 millions de kilos, soit un cinquième à peine d'une récolte normale. Des dispositions spéciales sont appliquées dès le 3 juillet, date à partir de laquelle l'importation n'est pas limitée, sous réserve de la participation des importateurs à l'écoulement des abricots indigènes.

Aucune subvention n'a été accordée, cette année, par la Confédération pour réduire les prix. Mais l'Office fédéral du contrôle des prix fixera d'ici quelques jours le prix indicatif de vente au détail, qui devrait s'établir autour des trois francs le kilo.

Cours de sauvetages

Les 3, 4, 5 et 6 juillet aura lieu à Saas Fee le cours cantonal de sauvetage en montagne. Cet important exercice a pour but de perfectionner la technique du sauvetage sur glacier. C'est M. Heli Wyder qui en est le directeur. Il est assisté, pour la technique, du guide René Arnold, de Zermatt, ainsi que de M. Camille Bournissen, le guide bien connu d'Arolla. C'est au total plus de quarante personnes du Haut et du Bas-Valais qui participeront à ce cours.

Pour de la belle confection...
Au Trianon
PAUL SALAMIN SIERRE 5 08 33

12e Festival d'été du cinéma

Martigny

Pour votre plaisir : films à gogo

Conçu de manière à satisfaire tous les goûts — même les plus exigeants — le XIIe Festival d'été du cinéma s'ouvrira le 15 juillet pour se poursuivre jusqu'au 18 août. Ainsi, durant cinq semaines, trente-cinq films seront présentés, soit cinq de plus que les éditions précédentes. Cette année, en effet, plusieurs œuvres sont destinées aux enfants et aux adolescents : les dimanches en matinées, consacrées à Walt Disney feront la joie des jeunes avec des films qui ont charmé notre enfance, tels « Pinocchio », « Blanche-Neige et les sept nains » ou « Les Aristochats ».

Lorsqu'une formule est vivante et attrayante, il n'y a aucune raison de la changer : chaque jour un film différent, présenté à 20 heures et 22 heures. Les lundis et mardis seront consacrés aux films d'art et d'essai, avec des œuvres présentées en première vision : **Cabaret** de Bob Fosse, avec Lisa Minelli ; **La méprise** d'Alan Bridges ; le dernier Fellini **Amarcord** ; **American Grafiti,** un film qui connaît actuellement un succès considérable aux Etats-Unis, et **Cris et chuchotements** d'Ingmar Bergman, que la critique unanime considère comme un chef-d'œuvre.

La soirée française, le mercredi, est dédiée aux films français : **Le grand blond avec une chaussure noire ; Plein Soleil ; Le casse ; César et Rosalie ; La vache et le prisonnier.**

Jeudi, soirée américaine avec **La mort aux trousses ; Répulsion ; French Connection ; Harold et Maud** et **Jerry chez les cinglés.**

Pour public averti

S'il fallait appliquer une censure, elle devrait sévir sur les « navets » et tant d'autres productions qui, sans blesser la morale, exaltent la violence ou la mauvaise action payante. Mais cette censure-là, il appartient à chacun de l'appliquer, comme il appartient aux directeurs de salles obscures d'animer la culture cinématographique de leur cité.

Tous les films présentés le vendredi ont rencontré des difficultés avec la censure. Et si, finalement, Dame Anastasie a lâché du lest, s'est sans doute dû à l'intérêt, l'originalité et à la qualité de chacun de ces films. Le public aura donc le plaisir de voir ou revoir : **Le rempart des Béguines** d'après le roman de Françoise Mallet-Joris ; **Belle de jour** de Bunuel, tiré du roman de Joseph Kessel ; **Quoi** de Roman Polanski ; **Dernier tango à Paris** de Bertolucci, et **La grande bouffe** de Marco Ferreri. Ces soirées s'adressent donc à un public averti.

Il en sera tout autrement le samedi avec les « best-sellers » de l'écran, qui verra défiler **Les Charlots font l'Espagne ; Le corniaud** et la fameuse série du **Gendarme de Saint-Tropez** avec Louis de Funès.

Le bon, la brute et le truand et **Pour quelques dollars de plus** de Sergio Leone sont des films qui ont renouvelé le western. Avec **Les professionnels** de Richard Brooks avec Burt Lancaster ; **Les collines de la terreur** de Michael Winner avec Charles Bronson, et **La colline de la mort** de Giuseppe Colizzi, ils figurent au programme du dimanche soir, présenté dans le cadre du « Western-story ».

Aux séances d'art et d'essai qui durant dix mois permettent au public d'apprécier des œuvres de qualité, succède le Festival d'été du cinéma. Avec les films qui le composent, celui de 1974, le douzième du nom, est appelé à connaître le même succès que les éditions précédentes.

G. L.

C'est « Cabaret » de Bob Fosse, avec la belle Liza Minelli, qui ouvrira le XIIe Festival d'été du cinéma.

CINÉMAS

Etoile - Martigny

Jusqu'à dimanche 7 - Soirée à 20 h. 30
Dimanche : matinée à 14 h. 30 - 16 ans
Vous vous essoufflerez de rire en suivant la ravissante Marthe Keller dans

ELLE COURT, ELLE COURT, LA BANLIEUE

Dans ce film tout est vif, léger et drôle !

Domenica alle ore 17 - In italiano
16 anni

E VENNERO IN QUATTRO PER UCCIDERE SARTANA

Un « western » con Jeff Cameron

Lundi 8 et mardi 9 à 20 h. 30 - 14 ans
Film d'art et d'essai

BLEUE EST LA MER, BLANCHE EST LA MORT

de Peter Gimbel et James Lipscomb

Corso - Martigny

Jusqu'à dimanche 7 - Soirée à 20 h. 30
Dimanche : matinée à 14 h. 30 - 16 ans
Un film coup de poing ! signé Robert Aldrich

L'EMPEREUR DU NORD

avec Lee Marvin et Ernest Borgnine

Dimanche 7 à 16 h. 30, lundi 8 et mardi 9 à 20 h. 30 - 16 ans
Un classique du « policier » américain

LE PRIVE

avec Elliot Gould et Sterling Hayden

Michel - Fully

Vendredi et samedi à 20 h. 30 - 16 ans
Dimanche 7 : RELACHE
Un film chinois inimaginable...

LA RAGE DU TIGRE

Il faut le voir pour y croire ! ! !

Cinéma d'Ardon

Vendredi 5, samedi 6 juillet à 20 h. 45
16 ans
Une joyeuse détente avec Jacques Dufilho dans

UNE JOURNÉE BIEN REMPLIE

A vous faire frissonner de... rire.

Attenzione : Italiano domenica sera alle ore 20.00.

L'UOMO CHE UCIDEVA A SANGUE FREDDO

Les Gorges du Durnand fermées

Les Gorges du Durnand, au-dessus de Bovernier, sont fermées au public cette saison. En effet, depuis quelque six mois, les galeries sont endommagées sans que rien n'ait été entrepris à ce jour pour les réparer.

C'est dommage car les Gorges du Durnand constituent une attraction intéressante durant la saison touristique. Ainsi, a-t-on vu des écoles qui auraient mis à leur programme les visites des gorges, devoir rebrousser chemin. Pourtant le coût de la réparation du dommage n'est pas bien grand. On parle d'une somme de 10 000 francs.

Espérons que ce petit problème, qui est important dans un pays de tourisme (et à une époque où la concurrence touristique est grande), sera résolu sous peu.

Vol à Martigny

Les magasins Goy, à l'avenue de la Gare, qui avaient déjà été visités il y a deux mois environ, ont été l'objet d'un nouveau cambriolage.

Le timbre caoutchouc chez le professionnel
stampo S.A.
1950 SION
Avenue du Midi 8
Tél. 027 / 2 50 55
Fabrique de timbres
Numéroteurs et accessoires
Gravure industrielle

La Maison Orsat a 100 ans

La Maison Orsat fête cette année le centenaire de sa fondation. Depuis plusieurs mois, les responsables de l'entreprise préparent des manifestations dignes de l'événement et qui doivent marquer la reconnaissance de ce grand commerce de vin valaisan à ses collaborateurs, à ses fournisseurs, à ses actionnaires. C'est ainsi que samedi tout le personnel de la Maison Orsat est convié à une grande sortie au col des Planches.

Bonne journée à tous et souhaitons le beau temps aux cinq cents participants environ.

Début de la colonie à Ravoire

La colonie de Ravoire a reçu ses premiers hôtes en ce début de semaine. Les bâtiments sont, rappelons-le, depuis une année munis du chauffage central, ce qui assurera à tous les petits colons, même en cas de mauvais temps persistant, confort et bonne humeur. Cela d'autant plus que les responsables du comité de la colonie ont trouvé un nouveau responsable en la personne de M. Willy Broccard, enseignant à l'Institut « La Bruyère », à Martigny. Gageons que M. Broccard saura continuer l'excellente tradition d'accueil, d'amitié et de joie qu'avaient su instaurer ses prédécesseurs, MM. Gorret, Rausis et Moret.

L'Ecole de Savièse

En 17 peintres, le Manoir de Martigny présentera du 7 juillet au 16 septembre, Savièse à travers la peinture. De Raphaël Ritz à Chavaz en passant par Bieler, tous les artistes de l'Ecole de Savièse ont choisi comme thème familier Savièse et ses costumes, ses mulets, les ormeaux. L'Ecole de Savièse,

c'est plus qu'une simple exposition de peinture, c'est, à travers des tableaux, des dessins, des gravures, des affiches et des livres, l'image de tout un monde, aujourd'hui perdu, qui revit pour votre plaisir.

L'exposition sera ouverte tous les jours, de 14 à 18 heures.

Jugement

Le Tribunal du IIIe arrondissement a rendu sa sentence dans le procès qui opposait le ministère public à L.G. et H.B. On se souvient que L.G. était le conducteur et H.B. le passager d'un véhicule qui provoqua un accident qui avait coûté la vie à M. Edouard Rey et provoqué des blessures à deux autres personnes. L.G. a été condamné à six mois de prison ferme et à 1000 francs d'amende pour homicide par négligence, lésions corporelles par négligence, violation des devoirs en cas d'accident, violation des règles de la loi sur la circulation routière. Son co-accusé a été condamné à un mois de prison avec sursis et à 300 francs d'amende.

FED2

51e Fête cantonale valaisanne de lutte suisse à Charrat

C'est en effet au Club des lutteurs de Charrat-Fully que revient l'honneur d'organiser cette année la 51e Fête cantonale valaisanne de lutte suisse.

Le comité d'organisation, composé de MM. René Terrettaz, président, Paul Cretton, vice-président, Roland Gay-Crosier, secrétaire, Fernand Giroud, caissier, Raymond Darioly, a bien fait les choses. Preuve en est le programme mis sur pied.

Ce soir dès 21 heures (à la nouvelle salle de gymnastique) : grand bal avec les Rocking's.

Dimanche 7 - Terrain des sports

07.30 Messe en l'église paroissiale.
08.15 Appel des lutteurs.
08.30 Début des luttes.
11.00 Apéritif - officiels et vétérans (sur la place de fête).
12.00 Dîner en commun à la salle de gymnastique.
13.15 Cortège conduit par les fanfares L'Indépendante et L'Espérance. Remise de la bannière cantonale.
13.45 Reprise des luttes.
17.00 Finale.
17.45 Proclamation des résultats.

Parmi les invités d'honneur, on notera la présence de MM. Georges Berra, président du Grand Conseil ; Arthur Bender, conseiller d'Etat ; Raymond Vouilloz, préfet de Martigny ; rvd recteur Hermann Bonvin de Charrat.

Amis et sympathisants de la lutte, venez nombreux à Charrat encourager nos vaillants lutteurs valaisans. Gageons que le soleil sera de la « lutte ».

Club alpin et O.J.

GROUPE DE MARTIGNY

Les membres du Club Alpin et l'Organisation Jeunesse du groupe de Martigny sont convoqués à une assemblée le vendredi 5 juillet au Motel des Sports à 20 h. 30 avec, à l'ordre du jour, une discussion sur le travail à effectuer à la cabane des Vignettes.

ADMINISTRATION MIXTE - MARTIGNY

Désaffection d'une partie du cimetière

La population de la paroisse de Martigny est informée qu'il sera procédé à la désaffection d'une parcelle de tombes d'enfants avec sépultures des années 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951. Pour les exhumations éventuelles et pour l'enlèvement des entourages ou monuments, les intéressés devront s'adresser au fossoyeur jusqu'au 31 décembre 1974. Ci-après la liste des tombes désaffectées :

1945

Meunier Daniel, Troillet Fernand, Derivaz Raymond, Payot Jean-Marie, Payot Marcelle, Jenzer Maurice, Petoud (?) de Robert, Rouiller Jean-Luc.

1946

Weber Marie-Lise, Salzmann Pierre-André, Villettaz Pierre-Alexis, Schärer Murielle, Darioli Gaston, Ebener Eliane, Vilan Paul.

1947

Pellaud Jacqueline, Cachat Janine, Darbellay René, Rouiller Huguette, Monnet Pierre, Crettenand Yvon, Saudan Jean-Claude, Mühleis Paul-Louis, Rouiller Marie-Claude, Pont Monique, Bochatay Jean-Louis, Dreyer Philippe.

1948

Volluz Paul, Rubin Monique, Saudan Marie-Claire, Rossoz Odette, Guex Claudnie, Rithner Georges, Moulin Michel, Terrini Michel, Lugon-Moulin Aliette, Fournier Pierre et Paul, Rouiller Christiane, Sachot Jean-Luc, Papilloud Micheline.

1949

Corbaz Michel, Chappot Nicolas, Mariéthod Josiane, Daven Serge, Cretton Jean-Daniel, Rouiller André, Fontaine Christiane, Cassaz Claude, Pict Marie-Thérèse, Moret Pierre-André, Moret (2 jumelles), Nüfer (?), Charrat, Schweikhardt Jacques, Müller Robert, Pict Jean-Claude.

1950

Mariéthod Daniel, Iten Marc-André, Vaudroz Raymond, Grin Rose-Marie, Moret Renée, Meunier Claudine, Costa Marie, Buillet Marianne, Imboden Michel, Pict Rose-Marie, Luisier Sylviane, Este Angèle.

1951

Giroud Danielle, Mabillard Bernadette, Cretton Philippe, Roduit Pierre-Louis, Roduit Jean-Paul, Crettenand Gilbert, Terrettaz Josiane, Mouthe François, Dalcher Christian, Dalcher Jean, Moulin Micheline, Bircher Charles-Henri.

D'autre part (deuxième avis), les tombes suivantes, qui ne sont pas entretenues ou dont la concession est échue seront désaffectées :
Edouard Ribordy, 1929 ; Céline Mugnier-Rossier, 1930 ; Tavernier Agapithe, 1933 ; Schmitt Joseph, 1933 ; Claivaz Jean-Joseph, 1933 ; Piota Marie, 1933 ; Mauletti Pierre-Joseph, 1930 ; Massard Elise, 1925 ; Massard Anna, 1930 ; Mathey Oswald, 1948.

L'Administration Mixte

Fête cantonale valaisanne de lutte suisse, Charrat

Vendredi 5 juillet 1974
21 heures : GRAND BAL avec les ROCKING'S
Dimanche 7 juillet 1974 : TERRAIN DES SPORTS

PROGRAMME :

8 h. 30 Début des luttes.
13 h. 15 Cortège conduit par les fanfares **L'Indépendante** et **L'Espérance.** Remise de la bannière cantonale.
13 h. 45 Reprise des luttes.
17 h. 00 Finale - Résultats

Mobilière Suisse

Société d'assurances à Berne

Agence générale de Sion

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que notre agent général de Sion, Monsieur Werner Wydenkeller, a atteint la limite d'âge et qu'il a pris sa retraite le 30 juin 1974. Nous lui exprimons toute notre gratitude et nos plus chaleureux remerciements pour les précieux services rendus à nos assurés et à notre Société durant 42 ans d'intense activité, dont 25 ans en qualité de titulaire de l'agence de Sion.

Vu l'importance de notre portefeuille dans le canton du Valais, nous avons décidé de transformer notre agence principale de Brigue en agence générale. Dès lors, pour succéder à Monsieur Wydenkeller, nous vous informons que nous avons nommé

Monsieur Willy Kraft

comme titulaire de l'agence générale de Sion, comprenant les districts de Conthey, Entremont, Hérens, Martigny, Monthey, St-Maurice, Sierre et Sion.

Monsieur Kraft occupait depuis de nombreuses années les fonctions de fondé de pouvoir et de remplaçant de notre agent général de Sion. Il possède des connaissances approfondies de nos branches, ce qui lui permettra de vous conseiller judicieusement lors de l'examen de vos problèmes d'assurances. Nous vous prions de bien vouloir reporter sur lui la confiance que vous avez témoignée jusqu'à présent à notre ancien agent général.

Les bureaux de l'agence restent à l'Av. du Midi 10, téléphone (027) 2 54 56.

Berne, juillet 1974 — La Direction

Assurances:	Incendie et dommages naturels	Objets de valeur
	Chômage	Machines et construction
	Vol	Cautionnement, garantie
	Dégâts d'eau	Accidents, maladie
	Bris de glaces	Responsabilité civile privée
	Casco complet	Responsabilité civile immobilière
	Casco partiel	Responsabilité civile d'entreprises

Nous engageons

2 SERRURIERS

3 MANŒUVRES

✆ (026) 2 20 80 (bureau)

✆ (026) 2 34 94 (appartement).

ACTION 5 plus 1

VOYAGE EN ISRAËL

(Circuit + vacances balnéaires)

Si 5 de vos amis ou parents vous accompagnent

VOUS, le 6e, voyagez

GRATUIT!

Information : **TOP TOURS**
Albisstr. 26 - 8038 **Zurich**
✆ (01) 43 82 82

A vendre

piscine métallique

d'exposition. Avec accessoires. Hauteur 120 cm. Dimensions 600 x 400 cm.
Prix à convenir.
✆ (026) 2 20 80 (bureau), 2 34 94 (appartement).

A vendre

un portique démontable

avec palan électrique, 2 tonnes.
Hauteur 5 mètres, longueur 6 mètres.
Prix à convenir.
✆ (026) 2 20 80 (bureau), 2 34 94 (appartement).

Vendredi 5 juillet

débute notre

VENTE SPÉCIALE

autorisée du 5 au 20 juillet 1974

henri lugon S. A.

Rue des Remparts — SION

Grand-Pont — SION

Chaque achat est une affaire

Ein Sinn für Qualität
Un esprit de qualité

DIVA

DISTILLERIE VALAISANNE - DIVA - S.A.

Distillerie valaisanne
3958 Uvrier-Sion
Tél. (027) 9 68 76 - 7

Confédéré-FED
Editeur : Coopérative « Le Confédéré ». **Rédacteur responsable :** Pascal Couchepin.
Rédaction - Administration : av. de la Gare 21 - 1920 Martigny - Case postale 295 - CCP 19 - 58, ✆ Rédaction (026) 2 65 76 - ASSA, Martigny (026) 2 56 27.
Publicité : Annonces Suisses S. A., place du Midi, 1950 Sion, ✆ (027) 2 30 43 et rue du Grand-Verger 11, 1920 Martigny, ✆ (026) 2 56 27.
Impression : Imprimerie Montfort, Martigny.

KERMESSE DES SOLDES

Pantalon enfant	**15.-**
Jupes fillettes	**10.-**
Pantalon polyester dames	**39.-**
Blouses	dès **19.-**
Ensembles pantalon dame	**129.-**
Pantalon jersey	**20.-**
Manteaux fillettes	**20.-**
Robes fillettes	**15.-**
Jupes fillettes	**10.-**
Pulls enfants	**10.-**
Pantalons enfants	dès **15.-**
Chemises coton messieurs	**15.-**
Socquettes messieurs	**1.50**
Blouson messieurs	**35.-**
Pyjama messieurs	**19.90**
Cravates uni ou fantaisie	**5.-**
Jupe longue dame	**29.-**
Pulls manches courtes	**19.-**

Les grands magasins
coop city
Sion

P

Le Chemin des Gourmets

hôtel restaurant la Grotte lac de géronde sierre

Restaurant original creusé dans la roche naturelle. Jardin ombragé au bord du lac.

Nos spécialités de la cuisine : ■ Filets de perche frits + meunière ■ **Fondue Bacchus** ● Truites du lac ■ Filets de sandre au Johannisberg ■ Emincé de veau zurichoise et Rösti ■ Tournedos « La Grotte » ■ **Menu du jour sur assiette !**

Votre but de vacances et d'excursions avec une glace superbe.

Propr. R. & M. Freudiger-Lehmann - ✆ (027) 5 11 04

Hôtel de la Gare – Saxon

vous propose

SES ROGNONS DE VEAU FLAMBES

ou

SON FILET DE BOEUF VORONOFF

Tous les jours, le menu à Fr. 6.50

Tél. (026) 6 28 78

GRILL-ROOM SALOON

AVENUE DE LA GARE 28 · 1950 SION

TEL. 027/22 79 77

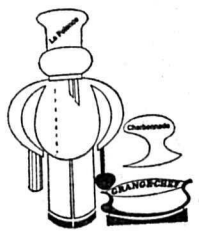

Hostellerie 13 Etoiles

Restaurant-Motel

St-Léonard

WILLY GRANGES

Tél. (027) 9 69 99

Restaurant-Brasserie

Roches-Brunes

Les spécialités de la Maison flambées à la poêle et préparées devant nos hôtes font la joie des amateurs d'une cuisine recherchée et savoureuse.

Max Zaugg - Sous le Scex 1950 Sion - ✆ (027) 2 64 97

La Potence de l'Hostellerie Treize-Etoiles

— L'Hostellerie Treize-Etoiles, vous connaissez ?

— Est-ce à la sortie de Saint-Léonard, direction Sierre, là où se trouvent deux anciennes Citroën ?

— Mais oui... et on y mange la potence !

La potence. Pour la carte de visite d'un restaurant, ce serait un thème d'humour noir, si le patron, M. Willy Granges, n'en avait fait une attraction gastronomique.

La potence est un repas complet dans lequel se mêlent plaisir du palais et plaisir des yeux. Création du chef, ce plat demande tout un cérémonial. Sur une espèce de matze valaisanne, des morceaux de viande (250 g. de filet bœuf, de porc et de veau) achèvent leur cuisson. Ils ont été auparavant colorés à la poêle. Sur la table, devant les convives, le garçon arrose de whisky les filets avant de les flamber. La flamme se parfume et invite les hôtes à manger. Ceux-ci dégustent le repas à leur rythme puisque la viande reste chaude sur la potence. Riz à la russe, sauces à la menthe ou au paprika, choux-fleurs à la grecque, maïs en grains (les clients en raffolent !) accompagnent ce plat qu'il est bon de servir avec la Dôle du Pendu de la Maison Gilliard.

L'Hostellerie Treize-Etoiles est le premier restaurant de Suisse romande à avoir introduit la potence.

Le patron possède encore plus d'une recette originale dans son sac. Ainsi, le filet de bœuf Tovaritch Pouchkine reçoit les faveurs de ses clients. C'est une révolution dans l'art d'apprêter la viande que ce bœuf flambé à la vodka et nappé de sauce curry à la mode du chef. Pour accompagner ce mets, il suffit de choisir dans la réserve personnelle du patron l'un des meilleurs vins du pays.

Brasserie La Grange

A L'Hostellerie Treize-Etoiles, les serveurs portent un pull décontracté au sigle de la maison ou à celui de la Brasserie La Grange, ouverte au début mai à l'avenue du Midi à Sion. Là aussi, M. Willy Granges a fait preuve d'imagination en servant, par exemple, le steak La Grange (400 g.) sur un réchaud de conception unique. Mets de brasserie, cave à bière, bientôt serveuse en patins à roulettes, café-concert avec chaque mois un artiste différent contribuent à donner à cet établissement une atmosphère détendue et jeune que l'on retrouve d'ailleurs à l'Hostellerie Treize-Etoiles.

M.-J. Luisier

Hôtel Gare et Terminus

Martigny

Salle pour noces - banquets et excursions

Tél. (026) 2 25 27

Famille **BONNET**

Hôtel-restaurant-dancing Staldbach

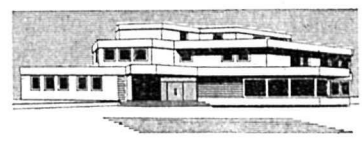

A l'entrée de la vallée de Saas à 1 km. de Viège

Au restaurant, les meilleures spécialités vous attendent. Au carnotzet : spécialités de charbonnade, raclette, fondue, assiette valaisanne. Camping, piscine, grand parc illimité, jardin zoologique - Grande salle pour banquets, sociétés et noces.

Se recommande : Fam. G. Röösli-Imboden, (028) 6 28 55.

Hôtel Rôtisserie Dancing VERBIER Fam. Roland Pierroz

ROSALP

membre du Club Prosper Montagné, membre de la Chaîne des rôtisseurs.

Spécialités : Tarte aux poireaux - Truite à l'oseille - Foie gras de canards aux raisins - Bolets au gratin.

Hostellerie Bellevue Morgins SA

Le Braconnier	restaurant français
Pizzeria	cuisine italienne
Carnotzet	spécialités valaisannes

1875 MORGINS, Tél. (025) 8 38 41

Jambon séché du Valais

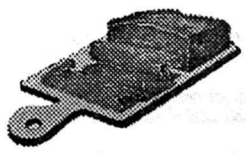

Fleury

1967 Bramois / VS

Téléphone (027) 2 37 68

Café MOCCADOR toujours frais

ECHANTILLONS + DEGUSTATIONS

L. + M. CHABBEY MARTIGNY

TEL. 026/2 16 83 · 2 39 49

CAFE-RESTAURANT DE LA POSTE

EDMOND BOSON-LUISIER / FULLY / TEL. 026/5 36 15

- Fondue aux champignons
- Fondue aux tomates
- Raclette
- Viande séchée, pain de seigle

Chamoson - Salle de la Coop

GRAND BAL

Samedi 6 juillet dès 20 h. 30

conduit par les ROCKING'S

QUALITÉ **LAUSANNE - MORGES - PAYERNE - MARTIGNY** **PRIX DISCOUNT**

MARTIGNY

Av. de la Gare 29 - 2 63 13

TISSUS CENTER

20 % DE RABAIS SUR TOUS NOS TISSUS

Vente spéciale du 5.7 au 20.7

Nos gérantes et nos couturières se feront un plaisir de vous accueillir et de vous conseiller avec compétence. Tissus de première qualité dans les coloris modes et classiques pour toutes circonstances.

Prix discount, par exemple : doublures (plus de 50 col.) à Fr. 3.– le m.

Patrons - Fils - Fermetures - Boutons - Service conseil pour la coupe, le montage et l'essayage.

Conditions spéciales aux couturières, groupements, élèves de cours de couture (se renseigner aux magasins svp).

SYNDIKUS TEXTIL - MORGES

Sierre

Sierre - Zinal : une course à la portée de tous

Au cours de ces dernières semaines, de nombreuses personnes ont effectué le parcours Sierre-Zinal sur lequel se déroulera, le 11 août, la course des cinq 4000.

D'abord quelques membres du Ski-Club Zinal et du Club Athlétique de Sierre, accompagnés des coureurs bien connus, Noël Tamini et Jean-Claude Reffray, ont parcouru les 27 km. en un peu moins de 4 heures. Le même jour, trois courageuses Sierroises couvraient la distance au pas de promenade en 7 h. 40. Le lundi 17 juin, seize élèves d'une classe secondaire de Vissoie ralliaient Zinal en 7 h. 55, sous la conduite de Philippe Theytaz. Quant aux classes de 3e année, de MM. Genoud et Zufferey, c'est en deux jours que, voici un an, elles accomplirent le trajet, passant la nuit à la cabane de la Bella Tola.

Dès la semaine prochaine, les responsables de la course procèderont à un premier balisage destiné à compléter les marques jaunes qui indiquent actuellement le chemin à suivre. De plus, le chemin, légèrement mis à mal en certains endroits par la construction de protection contre les avalanches, sera rétabli d'ici peu.

N.B. — On s'inscrit en payant la somme de 20 francs à l'Office du tourisme de Zinal (CCP 19 - 5007) jusqu'au 12 juillet. Passé cette date, aucune inscription ne sera admise.

Art religieux en Anniviers

Le val d'Anniviers a conservé bien des témoignages de son passé religieux. Pour une fois, les pièces les plus caractéristiques et les plus belles ont été rassemblées pour constituer l'exposition ouverte à Vissoie du 6 juillet au 25 août 1974.

L'ouverture officielle aura lieu le vendredi 5 juillet dès 17 heures, au Centre scolaire de Vissoie.

ARDON-MAGNOT

CHARLES VARRIN

Il y a quelques jours, nous avons eu le pénible devoir de conduire à sa dernière demeure terrestre notre camarade et notre ami Charles Varrin.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à sa chère épouse, à ses enfants et à tous ses proches qu'il laisse dans la douleur derrière lui.

Un malheureux enchaînement de circonstances a voulu que ce petit mot d'adieu mais aussi de reconnaissance n'ait pu paraître qu'aujourd'hui.

Charles, tu fus pour nous un ami, un camarade, un collaborateur de travail à la Fonderie d'Ardon où tu as été un employé fidèle, hautement apprécié pendant de très nombreuses années.

Tu fus aussi le musicien enjoué et assidu de la fanfare Helvétia. Durant plus de quarante ans, tu as donné une partie de ton cœur à ta société. Durant des décennies tu as partagé nos joies, nos plaisirs musicaux, mais aussi tous nos soucis, nos douleurs.

Cher ami, cher camarade, nous ne te disons pas adieu, mais au revoir. Repose dans la paix du Seigneur et réserve-nous une place près de toi.

Tes amis

Echo de la belle fête-concours fédérale des Fifres et Tambours, à Viège

Les airs populaires traditionnels qui n'étaient pas admis aux concours antérieurement ont constitué une catégorie à Viège. Y ont pris part les sections valaisannes devant un jury composé de personnes attachées aux traditions et d'une oreille sensible à la musique.

A Viège, ce fut un record, des dix-groupes du Haut-Valais les cinq premiers furent « Rhône » de Viège, Visperterminen, Saas Balen, Mund, Ausserberg. Il est bien regrettable que les fifres et tambours d'Anniviers, de Sierre, de Fully et d'autres se soient abstenus.

En catégorie « Tambours » A, Ems, sort le premier avec 126 points, des Valaisans se classent : Sierre avec 118,10, Tambours de Savièse, 113,3 points.

En catégorie B, le premier Achermann avec 95,7 ; le Saviésan Debons Grégoire, de la Liberté, avec 92,3 p. ; Debons Jos., Liberté, 91,1 pt., tous trois couronnés, puis Bonvin Marcel, de Sierre, Zuchuat J.-Luc de Savièse, Charbonnet Georges, Sierre, Solliard, Savièse, Reynard Pierre, Savièse, Mittaz Serge, Sierre, Dubuis Martin, Savièse, avec 82,9 alors que le premier à 90 points. Ce sont donc de très beaux résultats.

Classe des vétérans. Le premier Kern Alphonse, 64,5 pt. des Valaisans, Debons Albert, Savièse, Salamin Ernest, Sion, 60,2, Léger André, Savièse.

En clôture, le président central dit sa grande satisfaction et celle du jury pour les résultats acquis et la fidélité des membres à venir si nombreux au concours. C'est pour lui un moment pathétique de remettre à ceux qui sont membres depuis trente ans, la médaille des vétérans.

M. le professeur Josef Billet est honoré d'une médaille en argent, c'est lui, en effet, qui, avec l'initiateur du mouvement, l'architecte Conrad Curiger, posa les fondements de l'Association valaisanne des fifres et tambours, le 8 décembre 1930 au Château de Villa, Sierre. Le comité y fut alors composé et la première fête cantonale des tambours se déroula à Sierre.

Il est de notre devoir de remercier le comité helvétique, les membres du jury, les organisateurs de la Fête de Viège, M. Zenhäuser, pour la chaleureuse réception et le bon dénouement de cette fête inoubliable. **Fla-ra**

FED 5

Les accidents de la route et les retraits du permis de conduire en mai

Le Bureau de la circulation de la police cantonale valaisanne vient de communiquer la statistique des accidents du mois de mai dans laquelle on relève 7 accidents mortels (6 hommes et 1 adolescent) ; 70 accidents avec blessés (51 hommes, 32 femmes, 24 adolescents et 15 enfants) ; 146 accidents avec dégâts matériels.

Les victimes des accidents mortels sont : 1 conducteur de camion lourd (état de la chaussée) ; 4 conducteurs de voitures automobiles (ivresse au volant : 3, inobservation des règles de la priorité : 1) ; une occupante de voiture automobile (vitesse non adaptée de la part du conducteur) ; 1 piéton (homme) (inattention et manque d'égards de la part d'un automobiliste envers le piéton).

76 avertissements ont été donnés à la suite de contraventions, avec menaces de retrait du permis de conduire en cas de nouvelles infractions graves.

142 permis de conduire ont été retirés dont 36 pour une durée indéterminée, 9 pour 12 mois, 1 pour 8 mois, 9 pour 6 mois, 1 pour 5 mois, 13 pour 4 mois, 34 pour 3 mois, 19 pour 2 mois et 20 pour 1 mois.

Les motifs des retraits sont : ivresse avec accident (36), ivresse sans accident (31), excès de vitesse (11), contraventions règles circulation (18), contraventions diverses (46).

†

Très touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus, la famille de

Monsieur Olivier Penon

remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs dons de messes, leurs envois de fleurs et de couronnes, leurs messages de condoléances ont pris part à son grand deuil.

Un merci spécial à M. le rvd prieur Delaloye, à la fanfare l'Union et au Chœur-mixte Sainte-Marie-Madeleine.

Vétroz, juillet 1974.

†

Très touchée par les nomberux témoignages de sympathie reçus lors de son grand deuil, la famille de

Monsieur Cyrille Droz

ORSIERES

remercie toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, leurs envois de fleurs et de couronnes, ont pris part à son chagrin.

Un merci spécial au Dr Barada, à M. le curé Gaillard, à la société de musique Echo d'Orny, au Parti radical, au personnel de l'Hôpital de Martigny.

Prassurny, le 3 juillet 1974.

†

Profondément touchée par les innombrables témoignages de sympathie qui lui sont parvenus à l'occasion de son grand chagrin et désolée de ne pouvoir en remercier chacun en particulier, la famille de

Madame Alphonse Orsat

exprime sa vive gratitude à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont pris part à sa douloureuse épreuve.

Martigny, juillet 1974.

†

Profondément touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors du décès de

Monsieur Edouard Bessard

sa famille remercie de tout cœur toutes les personnes qui ont pris part à sa douloureuse épreuve, par leur présence, leurs dons de messes, leurs envois de fleurs et de couronnes, leurs messages de condoléances et les prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.

Verbier, juillet 1974.

La politique culturelle du gouvernement

Suite de la page 8

La création artistique, comprise dans son sens le plus large, devrait recevoir une impulsion encore plus grande par l'institution, par exemple, de prix culturels attribués annuellement à des œuvres reconnues valables.

Autre aspect non négligeable de la question, **la vie culturelle rejoint également parfois l'intérêt économique** ; le rayonnement de nos artistes rend un service incontestable **à notre tourisme,** qu'il s'agisse des peintres qui reproduisent les régions du pays, des poètes qui en parlent ou des musiciens qui le chantent ; il est également incontestable qu'une manifestation telle que le Festival Tibor Varga rend un immense service à notre tourisme ; ceci est également vrai de nos sociétés locales qu'il s'agisse de nos fanfares, chorales, groupes folkloriques, etc., dont l'activité contribue, en plus, **à assurer la stabilité des populations résidentes ;** les milieux industriels l'ont compris qui favorisent volontiers les activités culturelles dans les localités où ils exercent leurs activités.

Un climat excellent, un cadre naturel particulièrement beau et une population saine font de ce pays un endroit privilégié pour l'art en général.

Toutes ces considérations et mes nombreux contacts avec les milieux culturels de ce canton m'ont poussé à faire la présente démarche ; je pense que le moment est venu de faire le point de la situation et de coordonner les efforts faits par l'Etat jusqu'à ce jour et qui devraient, à mon point de vue, être intensifiés ; c'est pourquoi, comme suite logique à ma motion, je demande au Gouvernement de présenter un projet de **loi cantonale d'encouragement aux activités culturelles.**

Situation juridique

Avant de faire des propositions plus précises, je voudrais examiner brièvement avec vous la situation juridique actuelle dans ce domaine :

— **la Déclaration universelle des Droits de l'homme** prévoit, en son article 27, que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté... » ;
— **certains pays européens,** dont la France, l'Allemagne et l'Autriche, par exemple, connaissent leur propre « Ministère de la culture » ;
— **la Suisse n'a rien de tel ;** nous disposons à ce stade, d'un « Office fédéral des Affaires culturelles » rattaché au Département de l'intérieur ; c'est en vain qu'on chercherait des dispositions légales dans ce domaine au niveau fédéral, la Constitution fédérale ne contenant aucune disposition de ce genre, si ce n'est en son article 24 ter concernant l'encouragement du cinéma, duquel a découlé la loi fédérale sur le cinéma ;
— une commission fédérale dite commission « Clottu », du nom de son président, étudie actuellement la situation culturelle de la Suisse. Son rapport final n'est pas encore connu, on peut cependant déjà dire que la Confédération y réaffirme le principe de l'autonomie totale des cantons et communes dans ce domaine, à qui incombent ces tâches ; l'insuffisance des efforts consentis actuellement y sera également relevée ;
— **certains cantons suisses,** tels Zurich, Nildwald, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Grisons, Argovie, Glaris disposent d'une loi cantonale, d'autres tels Berne, Lucerne, Fribourg, Vaud, Genève en ont une en préparation, d'autres enfin disposent de décrets relatifs aux divers secteurs culturels (musique, théâtre, lettres, etc.) ;
— **notre canton,** quant à lui, ne dispose d'aucun texte législatif spécifique de la culture où de son encouragement; les bases juridiques de son intervention dans divers secteurs culturels sont essentiellement fondées sur les dispositions de **la loi du 4 juillet 1962** sur l'instruction publique, notamment **les articles 29, 120 et 121** qui prévoient la possibilité de subventionner des cours publics mis sur pied par des communes ou des associations culturelles, le subventionnement des associations elles-mêmes, l'octroi de prix et l'acquisition d'œuvres artistiques ; il a, en outre, été constitué une commission pour l'encouragement aux activités culturelles composée de quatre membres seulement, organe consultatif du Département de l'instruction publique ; l'activité de cette commission se limite essentiellement à l'examen des demandes d'aide financière.

Proposition

L'élaboration d'une loi cantonale en la matière présente des avantages incontestables et devrait nous permettre d'atteindre, notamment et principalement, les buts suivants :

— institution de bases juridiques claires pour les efforts déjà consentis actuellement ;
— intensification de l'activité culturelle en général dans le canton par l'adoption officielle du principe d'encouragement par l'Etat ;
— encouragement financier encore plus accentué de la part de l'Etat ;
— nouvelle prise de conscience du « phénomène culturel » par une votation populaire ;
— démocratisation plus poussée encore de la culture ;
— définition plus précise des tâches de l'Etat et des communes en la matière ;
— création d'une commission ou d'un « conseil culturel » officialisé et plus étendu (par exemple : représentants régionaux - politiques - culturels) ;
— répartition plus équitable et mieux étudiée des subsides alloués (par exemple entre les régions du canton et les secteurs culturels) ;
— coordination plus poussée des efforts de l'Etat, des communes et des diverses associations culturelles ;
— reconnaissance officielle et réglementée de nos institutions culturelles ;
— information plus ample de la population sur tout ce qui touche aux activités culturelles ;
— adoption du principe de la liberté de la création artistique ;
— développement de la collaboration intercantonale à l'exemple de ce qui se fait dans les domaines scolaires et aménagement du territoire ;
— etc.

Mesdames et Messieurs les députés, que la culture soit publique ou privée, vous admettrez, avec moi, que l'Etat a le devoir de la soutenir, de l'encourager et même de la stimuler.

Notre canton devait, il y a quelques dizaines d'années encore, concentrer ses efforts sur son développement économique voire assurer sa survie ; la situation a sensiblement évolué et nous pouvons dire qu'il se trouve, aujourd'hui, dans une position économique équilibrée. On peut donc admettre qu'il dispose du temps et des moyens pour sa politique culturelle ; j'ose donc espérer que, tant le Gouvernement que le Parlement auront compris la nécessité de légiférer en cette matière et suivront ainsi ma conclusion.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de votre attention.

Emmanuel Pitteloud, député

LUIGI LUCIANI
CHAUFFAGES CENTRAUX · INSTALLATIONS SANITAIRES
3960 SIERRE-SALQUENEN - TEL. 027/5 60 37 - 5 38 35

VENTE SPÉCIALE
autorisée du 5 au 20 juillet 1974
20% RABAIS

giachino + hitter
confection
3960 Sierre
Av. Château 6
Tél 513 88

DES PRIX DU TONNERRE !!!
CONFECTION
Avenue du Château 6 — 3960 SIERRE

SPORTS

Vouvry, vous devez remettre ça

On avait la larme à l'œil dans les chaumières de Vouvry, samedi, et l'amertume a de la peine à s'estomper car arriver si près du but et échouer engendre une mélancolie compréhensible. Amis du FC Vouvry, vous ne devez pas vous décourager pour si peu et repartir sur les mêmes bases la saison prochaine, avec le même moral de fer et surtout avec votre saine conception du football qui a fait votre renommée et émerveille à l'échelon de la deuxième ligue. Votre promotion s'est jouée en quelque sorte sur un coup de dé, car le match de barrage — qui aurait dû être renvoyé vu les mauvaises conditions, mais cela c'était pour les deux équipes — vous a vu diminués par l'absence de Béchon et par la nervosité qui, psychiquement et sans que vous le vouliez, vous habitait.

Incontestablement, vous sortez grandis de ces joutes finales et surtout mûris d'une expérience qui vous sera profitable à l'avenir. Comme on dit en jargon, l'on attend de vous que vous remettiez ça, la saison prochaine. Ne serait-ce que pour vos supporters combien sympathiques et fidèles, pour le football valaisan.

Montreusiens mieux préparés que nous

Il était intéressant de regarder la situation avec un certain recul, en compagnie de l'entraîneur Bernard Frochaux. **J'avais dit à mes joueurs que si nous devions disputer un match de barrage, c'est à la suite de défaite alors que pour notre adversaire, ce choc était précédé de victoires. Cela signifie que Montreux se présentait dans de meilleures conditions que nous et certainement que le championnat très dur des Vaudois aura encore renforcé leur goût à la lutte.**

Sur ce terrain détrempé, poursuit Frochaux, **les Vaudois étaient avantagés par leur morphologie, tous les joueurs étant généralement plus athlétiques que les nôtres. Nous avons certainement joué tous en-dessous de notre valeur sauf un, mais je pense que le moral des Montreusiens était supérieur et au lieu de fermer le jeu après avoir marqué le premier but, nous avons voulu en marquer un second.**

Je crains la saison prochaine car les autres formations se seront certainement renforcées et surtout, dès le premier match nous serons déjà l'équipe à battre. Autant que faire se peut, nous resterons les mêmes et tenterons de récidiver. Cela sera extrêmement difficile, je vous le répète, mais arriver si près du but et échouer nous aura tous mûris.

Une sagesse que nous partageons avec Frochaux et souhaitons revoir cette équipe qui nous a conquis par sa conception du football.

Georges Borgeaud

MISE AU CONCOURS

L'ASSOCIATION
DU CYCLE D'ORIENTATION
REGIONAL DE MARTIGNY

met au concours un poste de

Maître ou Maîtresse de classe terminale

pour le Centre scolaire de Leytron

Faire offres, avec curriculum vitae, auprès de Mme Gabrielle Sola, présidente de la Commission scolaire régionale, rue de Plaisance 1, Martigny, jusqu'au 15 juillet 1974.

La leçon du sport handicap

Nous avons parlé, dans notre édition de mardi, des très beaux résultats de Sport Handicap Valais obtenus lors des deuxièmes Championnats suisses de sport en fauteuil roulant.

Passer deux journées au milieu de ces gens enthousiastes qui se meuvent dans des chaises roulantes est la meilleure thérapeutique que nous puissions souhaiter et qui nous remet dans le fond à notre place. Nos soucis quotidiens, nos bobos sont choses infimes et l'on se pose des questions à soi-même. La leçon est vraiment trop belle en regardant ces gens pratiquer un sport que l'on croit au-dessus du possible. Ils deviennent finalement des artistes dans les disciplines qu'ils pratiquent.

On ne peut faire de choix entre le tennis de table, la course, le tir à l'arc, le slalom, l'haltérophilie, le lancer du boulet, du disque, le basketball, la natation, etc. Partout l'on rencontre des gens souriants, disciplinés, concentrés et fort bien préparés, donnant le meilleur d'eux-mêmes dans le sport.

L'haltérophilie, impressionnant

Une planche, l'haltère posé sur un trépied surmonté d'une gorge permettant de le soulever à la verticale. L'handicapé se couche — et la plupart du temps on l'installe car il ne peut se mouvoir lui-même — sur la planche, sous cette masse imposante de plus de 100 kg. Et là, des hommes, tous les muscles tendus, tentent de soulever ce poids à bras tendus. Silence absolu et soudain une ovation car Ernst Michel a battu le record suisse avec 155 kg. à bout de bras. Comment ne pas rester saisi d'admiration devant cette performance.

Tout à côté, contraste total avec une balle pesant quelques grammes. On assiste à des rencontres de tennis de table, admirant la technique très au point de quelques championnes et champions. Le « smasch », revers, n'ont pas de secret pour certains dont les balles placées avec intelligence peuvent servir de leçons à quelques joueurs valides.

La grande leçon

Elle fut incontestablement donnée samedi, sous une pluie diluvienne, où toutes les épreuves athlétiques et le tir à l'arc se déroulèrent sans accroc. Au risque d'attrapper des refroidissements, chacun tint à participer et à défendre ou conquérir un titre de champion suisse. Nous étions gênés de nous abriter sous des parapluies alors que tous se battaient pour la victoire, sous le déluge.

Même le dernier était un victorieux pour les quelques spectateurs présents, car cette journée de sport en fauteuil roulant nous a tous remis à notre juste place.

Merci au sport handicap suisse pour la belle leçon qu'il nous a donnée.

Georges Borgeaud

Concours hippiques de Crans-Montana

Le Haut-Plateau verra renaître ces deux prochains week-ends de juillet les célèbres concours hippiques de Crans-Montana, qu'on peut qualifier comme la plus importante manifestation équestre en Valais. Le renom n'est plus à faire car voici vingt ans que la famille Gaulé, puis le Club équestre du Haut-Plateau, organisent ces concours.
puis les 11-12-13-14 juillet.

Les épreuves de dressage se dérouleront au Manège de la Noble-Contrée, tandis que les sauts s'effectueront au paddock de l'Hôtel de l'Etrier selon l'horaire suivant :

Samedi 6 juillet à 10 heures et 14 heures.
Dimanche 7 juillet à 8 heures.

Saut au paddock de l'Hôtel de l'Etrier :
Samedi 6 juillet à 15 heures ; dimanche 7 à 9 heures et 15 heures ; jeudi 11 à 15 heures ; vendredi 12 à 15 heures ; samedi 13 à 14 heures et dimanche 14 à 10 heures.

Sport et politique

Le sport dans les pays sous-développés est parfois utilisé comme moyen de contrôle politique. Il sert alors à masquer la faillite de la politique gouvernementale et à endormir la population. Comme au temps de l'empire romain, les jeux servent à détourner la population des vrais problèmes. La Coupe de monde nous donne quatre exemples extrêmes de cette utilisation du sport par des dictatures. Ce sont Haïti, le Brésil, le Chili, le Zaïre.

Haïti

Un des pays parmi les pauvres du globe. Depuis des années l'implacable dictature de la famille Duvallier interdit tout espoir de développement. Mais même au royaume des tontons macoutes (police spécialisée dans la répression) une certaine agitation se fait jour. Le million de dollars investi dans la participation de l'équipe nationale à la Coupe du monde permet au gouvernement de voir venir. Le peuple a eu son opium.

Brésil

La dictature militaire au pouvoir depuis dix ans a fait distribuer des postes de télévision dans les quartiers misérables afin que chacun puisse suivre les retransmissions de la Coupe du monde. Il est vrai que c'était plus facile que de faire disparaître les bidonvilles et de donner du travail à la population qui s'y entasse et en cesse de croître depuis dix ans. Pendant qu'ils s'enthousiasment pour les exploits du Mundial, les pauvres ne se posent pas de questions qui pourraient devenir dangereuses pour le gouvernement.

Chili

Le régime de Santiago utilise son équipe de football pour se faire accepter dans la communauté internationale qui ne le tient pas en très haute estime. La junte espère qu'à l'occasion de la coupe mondiale on parlera plus sport et moins politique parmi les travailleurs chiliens. Elle sait bien que les masses, prises par le sport, n'aiment pas être « dérangées » par des débats politiques.

Zaïre

Le président Bobutu, vassal de la grande finance et du petit commerce qui se pratiquent dans son pays, voit avec inquiétude les difficultés politiques et économiques assombrir son horizon. La qualification de son équipe apporte un heureux dérivatif aux problèmes et aux scandales dont son régime n'est pas avare.

* * *

Mais le sport peut aussi être utilisé dans de plus nobles buts, par exemple comme ciment d'une nation, ou pour inculquer certaines règles sociales. Le sportif apprend par la pratique et intériorise les règles du jeu, le respect des décisions de l'arbitre, l'esprit d'équipe, et le Fair-play ; valeurs qui sont à la base de toute organisation sociale démocratique.

Certes, durant les dernières années, on a plus souvent eu l'occasion de voir des politiciens douteux dévoyer le sport, que des dirigeants responsables l'intégrer dans leurs programmes de développement. C'est d'autant plus regrettable que les résultats obtenus montrent qu'il peut être un aussi formidable moyen de conscientisation que d'asservissement.

Communiqué A.V.C.S.

La section valaisanne O.J. de ski alpin est convoquée pour un cours d'entraînement sur neige et physique du 8 au 12 juillet à Montana.

Entrée au cours : lundi 8 juillet à 11 heures au Cisalpin.

Frais de cours : 120 francs par participant à payer à l'entrée du cours.

Equipement : de ski, natation et de gymnastique.

G. Gillioz - L. Bircher

Du 18 octobre au 3 novembre

— Voyage accompagné par M. et Mme Dechêne
— Vols de ligne SABENA dès Genève
— Groupe de 20 personnes maximum
— Langue française
— Inscription ouverte jusqu'au

15 août 1974

Hâtez-vous !

agence de voyages
Micheline DECHÊNE
MARTIGNY Tél. 026-21788

RONEO

Armoire en acier

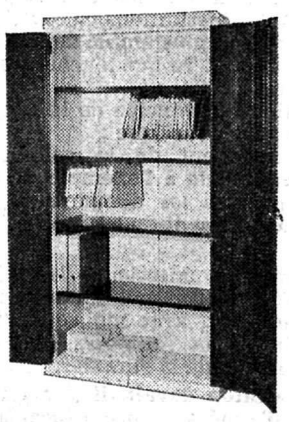

2 portes battantes, serrure
198 × 100 × 46 cm.
Fr. 485.—

S D

Schmid & Dirren SA
Organisation de bureau
1920 MARTIGNY - Tél. (026) 2 27 06

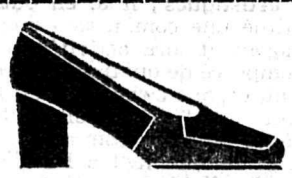

Chaussures Lerch
J. P. Perrottet Martigny
AVENUE DE LA GARE TEL. 026 / 2 23 20

VENTES SPÉCIALES
autorisées du 5 au 20 juillet 1974
DES PRIX JAMAIS VUS

Chaussures Lerch
J. P. Perrottet Martigny
AVENUE DE LA GARE TEL. 026 / 2 23 20

Chaque quinzaine notre article réclame
Consultez nos vitrines
drynettoyage centre
MARTIGNY - ✆ 2 65 50
Hôpital 7 - Parc à proximité
Le nettoyage chimique à prix économique
Tous vêtements, couvertures, couvre-lits, tapis, rideaux, etc.

Avenue de la Gare – MARTIGNY – Tél. (026) 2 17 31

Vente spéciale autorisée du 5 au 20 juillet 1974

Vos meilleures affaires à des prix jamais vus !!

RABAIS DE 10 A 50 %

Abonnez-vous au « Confédéré »

SELECTIONS TV

Samedi 6 juillet

14.00 Tennis
15.50 Coupe du monde de football : Pologne - Brésil (3e et 4e places)
18.20 Téléjournal
18.25 Présentation des programmes
18.30 Deux minutes avec...
18.35 Les pêcheurs d'éponges
19.40 Téléjournal
19.55 Loterie suisse à numéros
20.05 Malaventure
20.20 Tour de France
20.35 Secrets de la mer
21.25 Entretiens
22.15 Tennis
23.15 Téléjournal

Dimanche 7

15.50 Coupe du monde de football : Hollande - Allemagne de l'Ouest
18.20 Téléjournal
18.25 Tél-hebdo
18.55 Présence protestante
19.15 L'Equateur au milieu du monde
19.40 Téléjournal
19.55 Pilote du diable
21.25 Les actualités sportives
21.35 Coupe du monde de football : finale en différé
23.05 Téléjournal
23.15 Méditation

Lundi 8

18.20 Téléjournal
18.25 Présentation des programmes
18.30 Rendez-vous
18.55 Le manège enchanté
19.00 Un soir chez Norris
19.15 Un jour, une heure
19.40 Téléjournal
20.00 Malaventure
20.20 Jean Rostand
20.45 Chapeau melon et bottes de cuir
21.35 Les conteurs
22.20 Téléjournal

Mardi 9

15.35 Tour de France
18.20 Téléjournal
18.25 Présentation des programmes
18.30 Vacances-Jeunesse
18.55 Le manège enchanté
19.00 Un soir chez Norris
19.10 A vos lettres
19.40 Téléjournal
20.00 Malaventure
20.15 Tour de France
20.30 L'Education sentimentale
21.25 En direct avec...
22.25 Téléjournal

Mercredi 10

15.00 Tour de France
16.30 Tour de France
18.20 Téléjournal
18.25 Présentation des programmes
18.30 Vacances-Jeunesse
18.55 Le manège enchanté
19.00 Un soir chez Norris
19.15 Un jour, une heure
19.40 Téléjournal
20.00 Malaventure
20.15 Tour de France
20.30 Dalida
21.05 Jeux sans frontières
22.30 Téléjournal

Jeudi 11

16.00 Tour de France
18.20 Téléjournal
18.25 Présentation des programmes
18.30 Vacances-Jeunesse
18.55 Le manège enchanté
19.00 Un soir chez Norris
19.15 Ricet Barrier
19.40 Téléjournal
20.00 Malaventure
20.15 Tour de France
20.30 Les invités de l'été
21.30 La révolte des Haïdouks
22.25 Téléjournal

Vendredi 12

16.45 Tour de France
18.20 Téléjournal
18.25 Présentation des programmes
18.30 Vacances-Jeunesse
18.55 Le manège enchanté
19.00 Avant-première sportive
19.10 Un jour, une heure
19.40 Téléjournal
20.00 Malaventure
20.15 Tour de France
20.30 Marcel Pagnol
21.25 Simple police
21.50 Mc Coy Tyner
22.25 Plaisirs du cinéma : Si j'avais un million
23.50 Téléjournal

PROGRAMME TV

• VACANCES - JEUNESSE •

La Grèce est bien sûr un merveilleux endroit pour passer ses vacances : on y vit sous un soleil permanent, on y découvre des paysages de toute beauté, des sites archéologiques de grand intérêt.

Mais Yves et Annick Griosel, eux, n'y sont pas allés seulement pour ramener quelques souvenirs de vacances ; ils ont voulu être plus que des étrangers de passage et ont réussi à s'intégrer à la vie des habitants des îles. Et surtout, ils ont passé six mois à bord d'un caïque (la barque des pêcheurs d'éponges).

Yves Griosel, qui a ramené un film de cette passionnante aventure, racontera aux téléspectateurs ce qu'était la vie à bord du caïque et leur expliquera qui sont ces hommes qui, chaque année pendant six mois, quittent leur maison et leur famille pour gagner dangereusement leur vie.

Annick Griosel, elle, parlera de l'île des femmes, une île désertée par les hommes parce que trop peu fertile, et à laquelle seules quelques femmes restent attachées. Et, comme les téléspectateurs auront envie de leur poser de nombreuses questions, trois jeunes se feront leurs interprètes auprès d'Yves et Annick Griosel ; et il faut espérer que leurs questions seront celles qu'auraient aimé poser les jeunes téléspectateurs. (Samedi 6 juillet à 18 h. 35.)

• SI J'AVAIS UN MILLION •

Certains films, ou ouvrages artistiques en général, sont l'œuvre d'un seul homme. Dans d'autres cas, on parle des contributions respectives du réalisateur et du comédien supportant le premier rôle. Dans « Si j'avais un million », la situation est quelque peu différente, puisque ce film fut conçu par sept réalisateurs, dix-huit scénaristes, avec le concours d'une douzaine de comédiens connus ! Parmi ces derniers, on trouve les noms de W.-C. Fields, Garry Cooper, George Raft, Charles Laughton. Parmi les réalisateurs, on relève ceux de Ernest Lubitsch, N. Taurog, Norman Mac Leod, entre autres.

« Si j'avais un million » fut un célèbre succès avant-guerre. Il s'agit de sept sketches bâtis sur une idée commune : comment se comportent des Américains de différentes extractions le jour où un million de dollars leur tombe du ciel ? Pour l'un, employé dans un magasin de porcelaine, le plaisir suprême est de pouvoir enfin casser tout ce qu'il désire. Pour l'autre, faussaire notoire, cette énorme somme d'argent ne sera que sources d'ennuis vis-à-vis de la police. Pour une fille galante, un million de dollars, c'est avant tout la possibilité de louer la chambre la plus chère dans un hôtel de luxe, et d'y aller dormir seule. Un modeste retraité, dont la voiture, fruit de patientes économies, avait été démolie par un chauffard, verra dans cette fortune soudaine un moyen de se venger de manière originale...

Les scènes se succèdent ainsi, certaines attendrissantes, d'autres moins réussies, d'autres enfin parfaitement hilarantes (le moment où W.-C. Fields, au volant de véhicules surpuissants, donne la chasse aux mauvais conducteurs, est resté un morceau d'anthologie).

Enfin, il faut souligner que ce film offre une possibilité de voir ou revoir de nombreuses vedettes du cinéma américain aujourd'hui disparues.

AINSI COMMENCE L'HISTOIRE

Le richissime industriel Glidden sent la fin de ses jours approcher. Comme il n'a personne à qui léguer son immense fortune, il décide de choisir sept personnes au hasard ; il leur remettra un chèque d'un million de dollars, et prendra sa décision au vu du comportement des légataires. Les personnes choisies sont un employé de commerce, une fille de joie, un faussaire, un employé modèle, un soldat, et une vieille dame tenancière d'une maison de retraite... (Vendredi 12 à 22 h. 25.)

MICHEL RAUSIS · NOX SAXON
RADIO TV
ATELIER 026 6 20 45
MAGASIN 026 6 21 96

A vendre
TELEVISEURS D'OCCASION
grands et petits écrans. Service de réparation.
Se recommande : Germain Mabillard, Charrat
✆ (026) 5 32 35 (En cas d'absence, enregistreur automatique)

Vient de paraître en librairie le livre du DOCTEUR GEORGES CONTAT

L'Enfant terrible et le Vieillard impénitent

Le Monthey de 1900. L'esprit du terroir, le parfum de la canebière, et le bagou des halles, le vent du large.
La verrerie et le clan Contat : une race solide, du tempérament, du caractère, de la sagesse, de l'humour.
Le gavroche, la vie de bohème, le soldat sanitaire de 1914 impossible aux galères helvétiques.
Une philosophie souriante, sereine et solide, un peu caustique et épicée. Mais surtout de l'optimisme, de la lumière, de la joie de vivre.
Le livre qu'il faut lire parce qu'il apporte quelque chose.
En vente dans toutes les librairies.
Imprimé à Saint-Maurice, aux presses de Saint-Augustin.

VENTE AUX ENCHÈRES

HOTEL VICTORIA
Rue de la Gare
AIGLE

VENDREDI 12 JUILLET 1974
dès 14 h. 30

il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un

important lot de

TAPIS D'ORIENT

authentiques d'origine, noués à la main et dédouanés, comprenant notamment des pièces de toutes dimensions de

Kirman, Isfahan, Naïn en laine et soie, Kachan, Ghoum en soie, Ghoum figural, Boukhara russe, Afghan, Belouch tapis de prière, Khelim ancien, Bakhtiar, Afchar, Hamadan, Chiraz, Chine, **ainsi que quelques pièces rares et anciennes de Kazak, Turquie et Iran.**

Exposition : dès 13 h. 30.

Adjudication à tout prix et minima.

Vente avec garantie, sans échute. Des catalogues seront distribués pendant l'exposition et la vente.

La vente est volontaire et indépendante de l'hôtel.

Commissaire-priseur : M. Charles GRISONI.

CHAPEAU MELON ET BOTTES DE CUIR

C'est à un ennemi terrifiant que Steed et Tara vont avoir affaire cette fois-ci. Un ennemi inquiétant, surnaturel, et d'autant plus difficile à identifier que tous ceux qui l'ont rencontré sont morts...

L'affaire débute comme un de ces vieux contes d'horreur que l'on aime à raconter en Angleterre : deux archéologues sont en train de pratiquer des fouilles derrière une église ancienne. A un moment donné, ils mettent à jour de vieux souterrains. Ils se séparent. C'est alors que les orgues de la chapelle se mettent à jouer toutes seules, et que l'un des deux chercheurs est tué. Les fantômes, on en a l'habitude, outre-Manche. Mais ordinairement, ils sont plutôt inoffensifs. Tout juste un peu effrayants, bien sûr...

Mais enfin, de là à tuer de paisibles savants ! Aussi le vicaire de l'endroit, le rvd Teddy Shelley, se souvenant qu'il a combattu au côté de John Steed pendant la guerre, fait appel à son ancien compagnon, qui arrive aussitôt, tandis que Lara va voir un expert pour faire analyser les premiers indices décelables après la tragédie qui s'est déroulée dans les fouilles... (Lundi 8 juillet à 20 h. 55.)

Avis de tir

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants :

11.7.74 08.30-1630

Place de tir - Zone des positions :

Grand Champsec (596000/120700)

Délimitation de la zone selon CN 1 : 50 000, feuille 273

Sex Rouge - La Selle - pt 2886 - Châble Court - Sex Noir - Crêta Besse - La Combe - Pas de Maimbré (excl) - Chamossaire (excl) pt 2828 - Sex Rouge.

Centre de gravité : 595000/130000

Hauteur verticale : 4000 m s/mer

Observation : sur la pente de Crêta Besse - Sex Noir - Châble Court, les buts ne doivent pas être plus bas quà 2100 m s/mer.

Armes : can ld 10,5 cm.

Poste de destructions des ratés : Cdmt Place d'armes de Sion, ✆ (027) 2 87 86.

Demandes concernant les tirs, jusqu'au 11.7.74 : ✆ (027) 2 29 14.

Sion, 11.6.1974.

Le commandement : Place d'armes Sion

agence de voyages
Micheline DECHÊNE
MARTIGNY Tél. 026 · 21788

CRÉDIT SUISSE

Afin de s'assurer des fonds de tiers destinés à financer des opérations à long terme, notre Banque émet un

emprunt 8% 1974–87 de fr. 50 000 000

aux conditions suivantes:

Titres au porteur	de fr. 1000, fr. 5000 et fr. 100 000 nominal
Coupons annuels	au 15 juillet
Durée	au maximum 13 ans
Prix d'émission	100,75 %
Délai de souscription	du 4 au 10 juillet 1974, à midi
Libération	15 juillet 1974
Cotation	aux Bourses de Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne, Neuchâtel et St-Gall

Tous les sièges en Suisse de notre Banque accepteront sans frais des souscriptions et tiendront des prospectus et des bulletins de souscription à la disposition des intéressés.

Zurich, le 3 juillet 1974

CRÉDIT SUISSE

LE CENTRE DIÉTÉTIQUE DE MONTHEY
« La Pomme d'Api »
VOUS RECOMMANDE
SES FORTIFIANTS NATURELS
SES PRODUITS POUR LA LIGNE
SES FRUITS SECS
R. ROBERT
PLACE TUBINGEN 1870 MONTHEY
✆ 025 / 4 22 54

Selon notre système « **Construisez avec nous** » vous pouvez acquérir avec

Fr. 25 000.–

de fonds propres une villa comprenant :
— 3 chambres à coucher,
— 1 salle de bain, WC séparé,
— cuisine,
— grand living,
— sous-sol entièrement excavé.

* * * * *

Crédit 3e rang par notre société.
Dépenses mensuelles (intérêt + amortissements) environ Fr. 1000.—.

MULTI-CONSTRUCTIONS SA, Pully pour est Vaudois et Valais :
CONSTRUCTIL - 1950 SION
Avenue de Tourbillon 47 - Tél. (027) 3 31 81 et 2 35 42.

2 GROS LOTS TIRAGES PAR MOIS DONC CHANCES DE FAIRE FORTUNE FOIS PLUS VITE

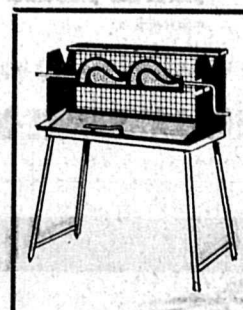
GRIL
combiné gaz-charbon avec moteur
Modèle de location pour sociétés. Allumeur pour charbon de bois

GARNITURE « PIC-NIC »
pour 6 personnes Fr. 3.90
pour 10 personnes Fr. 5.90

«Aux 4 Saisons», Sion
J.-L. Héritier - Rue des Mayennets
SION - ✆ (027) 2 47 44

Un géographe de 1790 décrit le Valais

En 1790 paraissait à Lausanne une géographie universelle en deux volumes dont l'auteur était un certain H. des Combes. Il est amusant de relire aujourd'hui les pages qui étaient consacrées au Valais dont la description suivait celle des Grisons et précédait celle de la principauté de Neuchâtel.

En bon géographe classique, H. des Combes décrit d'abord le pays dans son aspect physique : « C'est une fort grande vallée traversée par le Rhône au milieu des plus hautes Alpes et qui en renferme plusieurs petites. Elle contient environ 250 lieues carrées. Quoique ce pays soit si montagneux et que plusieurs des montagnes qui le bordent soient couvertes de neiges éternelles et d'autres pendant sept à huit mois, il est fort peuplé et en général très fertile. » Quant aux habitants, bien sûr, ils subissent les effets d'un climat pur et sain, très froid en hiver, très chaud en été. « La complexion des habitants n'est pas des plus belles mais tire un peu sur le basané. Ils sont d'ailleurs bien faits et vigoureux. Ils vivent frugalement et sont accoutumés au travail et à la fatigue. » Malheureusement notre géographe a dû constater que la région de Sion était victime du goître et de ses conséquences, tout comme Töpfer, plus tard, devait le constater pour la région de Martigny. « Vers le milieu, autour de Sion, les habitants sont fort sujets au goître : il y a même des villages entiers, dont tous les habitants en sont défigurés ; mais il y a aussi plusieurs endroits où personne n'en est attaqué. Il y a peu de familles où il n'y ait quelque idiot dont plusieurs sont même sourds et muets. On donne, à ces malheureux, le nom de crétin. »

Vivre

Mais de quoi vivaient nos ancêtres selon notre géographe. On l'a déjà écrit, H. des Combes avait constaté que le pays était fort fertile. Il a été émerveillé par la qualité des vins et la multiplicité des fruits. Mais laissons-lui encore la parole : « Le Valais produit assez de grains pour l'usage de ses habitants et du fort bon vin, particulièrement du muscat exquis ; mais les eaux y sont mauvaises à plusieurs endroits. Il produit quantité de fruits : il y a même des endroits où l'on recueille des amandes, des figues, des grenades et d'autres fruits des pays chauds ; les rayons du soleil concentrés dans ces vallées profondes y procurent une très grande chaleur. M. Coxe dit qu'il a mangé, à Sion, dans un même jour, des fraises, des cerises, des prunes, des poires et des raisins, tous en parfaite maturité. On y recueille aussi une fort grande quantité d'excellentes châtaignes dont il se fait un débit considérable dans les pays voisins. Il produit aussi beaucoup de bon safran. En général, le pays est beaucoup meilleur à l'ouest qu'à l'est. Il y a quantité de gibier, des mines, diverses sources d'eaux minérales. »

Plus loin notre auteur note que le safran se cultive particulièrement dans la région de Sierre où on trouve d'ailleurs aussi de bons vins ainsi que des mines d'argent. Dans la région de Liddes, avant d'arriver au Grand-Saint-Bernard, on y cultive des fèves. Loèche est déjà réputé pour ses eaux, pour l'usage des malades qui s'y rendent tous les étés : « L'eau y est claire, sans odeur, et si chaude qu'on y peu cuire des œufs. »

L'organisation politique

H. des Combes note d'abord que tous les Valaisans sont catholiques-romains. Il précise que le canton du Valais est allié avec les autres cantons, mais plus particulièrement avec les cantons catholiques suisses et les Grisons. Depuis quelques années, soit depuis l'an 1777, ils ont même un député à la Diète des cantons suisses mais sans suffrage. « L'autorité souveraine est entre les mains des Etats du Haut-Valais composés d'un certain nombre de députés (ordinairement 4) de chaque des sept départements qui le composent ; mais qui n'ont entre eux qu'une voix. L'évêque de Sion, qui préside, et le capitaine général, qui les convoque, ont aussi chacun une voix de sorte qu'il y a neuf suffrages. Ces Etats s'assemblent deux fois l'an à Sion : en mai et en décembre. On y élit les baillifs du Bas-Valais et autres gens d'office. Les sept départements du Haut sont comme autant de petites républiques séparées, dans six desquelles le gouvernement est démocratique : il est aristocratique dans la septième, qui est la ville de Sion. Il faut que le capitaine général du pays, qu'on prend alternativement dans chaque département, après avoir été élu par les Etats, soit confirmé par chacun des départements. Il n'est que deux ans en office. Avant la tenue des Etats, on convoque dans chaque département démocratique une assemblée générale de tous les hommes au-dessus de 14 ans, où l'on donne aux députés, pour toutes les affaires de quelque importance, des instructions précises dont ils ne peuvent point s'écarter. La petite rivière de Morgia ou Moril qui se jette dans le Rhône, une lieue en dessous de Sion, fait la séparation du Haut-Valais à l'est et du Bas à l'ouest. »

Sion est la capitale. C'est là en effet que l'évêque y réside sur la cime d'un énorme rocher. L'évêque, qui était autrefois le souverain du pays, porte encore les titres de Prince de l'Empire, de Comte et Préfet du Valais. Il peut assister aux Diètes de l'Empire ; cependant, il est exempt des charges. « Il préside à tous les Etats du pays avec une autorité à peu près semblable à celle du Doge de Venise. Il jouit d'un domaine particulier fort considérable et il exerce la souveraineté sur vingt villages et châteaux. Il a le droit de faire grâce aux criminels. La monnaie se bat à son coin et sous son nom aussi bien qu'aux armes de la République. Les actes et les instruments publics et particuliers se font sous son nom. Il est allié des cantons en son particulier. Pour son élection, le chapitre nomme au scrutin quatre de ses membres, pour l'un desquels l'assemblée générale se détermine et lui prête serment de fidélité. »

Télécabine de la Creusaz: les résultats 1973

Le Conseil d'administration du télécabine de La Creusaz SA aux Marécottes a présenté son rapport sur l'exercice 1973. Ce rapport s'ouvre sur les problèmes d'administration pour passer ensuite au chapitre entretien et amélioration. En effet, en 1973, plusieurs pistes ont été améliorées. Un second Ratrac a été acquis, ce qui permet d'ouvrir plus rapidement les pistes. D'autres aménagements et nivellements sont envisagés pour cet automne.

Un téleski pour débutants a été installé au bas de la Combe de l'Eau-Neuve alors que les autres installations ont été rénovées. Le délit peut ainsi augmenter. Pour le télécabine lui-même dix nouvelles cabines seront achetées si, comme cela est prévisible, la fréquentation des installations augmente encore.

Exploitation

Les conditions atmosphériques de l'été 1973 ont été relativement favorables. Malgré cela, les recettes estivales n'ont pas augmenté sensiblement. La saison d'hiver dépend elle de l'enneigement. Or, cet enneigement fut faible. Mais l'amélioration des pistes a tout de même permis aux usagers des installations de profiter de nos pistes. Les recettes ont augmenté tout comme les dépenses (49 000 francs de plus aux recettes contre 44 000 francs aux dépenses). Des amortissements ont pu être effectués mais comme par le passé une stricte économie s'impose. L'amortissement contractuel des dettes est difficile.

Pour 1974, les prévisions sont encourageantes. Des économies nouvelles sont envisagées. Elles ne devront pas cependant porter atteinte à la qualité du service à la clientèle.

En conclusion, rappelons l'importance de ces installations de remontées mécaniques pour la vallée du Trient. Les Marécottes et Salvan occupent actuellement la 16e place en Valais par les redevances payées à l'U.V.T. Cela signifie que ces deux villages sont dans le peloton de tête des stations valaisannes. C'est dire encore l'importance du tourisme pour la vie de la vallée.

Nouveaux bourgeois à Mex

Dimanche passé, la Bourgeoisie de Mex a fêté ses nouveaux bourgeois. Il s'agissait de la famille Roger Thibault, hôteliers à Champéry. Dimanche prochain, 7 juillet, ce sera le tour de M. et Mme Joseph Trink, habitant à Crans-sur-Sierre, d'être reçus comme nouveaux bourgeois de Mex.

L'Agaunoise, la fanfare municipale de Saint-Maurice, prêtera son concours à cette réception. Ensuite, un repas préparé par les jeunes de Mex aura lieu dans la maison bourgeoisiale.

Sommet agricole à Berne

Une conférence des organisations agricoles cantonales se déroule cette semaine, à Berne. L'Union suisse des paysans y ouvre un certain nombre de dossiers importants : aménagement du territoire et droit foncier rural, assurances sociales, développement du service de dépannage, etc.

Cette réunion groupe les délégués des sociétés cantonales d'agriculture, des paysans suisses, des organisations régionales de plaine et de montagne. Des représentants de la Division fédérale de l'agriculture et de l'Office fédéral des assurances sociales y prennent part.

Dossier école : des chiffres officiels

La procédure d'admission au Cycle d'orientation a donné les résultats suivants :

Moyenne cantonale	
Division A	**env. 42 %**
Division B	**env. 52 %**
Classes terminales	**env. 6 %**

Ces chiffres sont susceptibles de changement, dans le sens d'une augmentation du pour-cent en division A.

Restent en effet à effectuer :

a) l'examen de certains cas limites ;
b) les examens pour élèves absents lors des premières épreuves.

Ce pourcentage ne comporte pas les élèves redoublant leur 1re année de secondaire au Cycle d'orientation.

A titre de comparaison, signalons que l'on trouve au Cycle d'orientation la totalité des élèves des anciennes classes latines, secondaires, de promotion et ménagères.

Reportée à cet ensemble, l'année 1971-1972 (dernière année non encore influencée par le Cycle d'orientation) présentait en sections latine et générale (comparables à la division A), une proportion de 51 % environ si l'on y inclut les élèves redoublant leur année scolaire et les apports extérieurs au canton, et de 45 % sans ces derniers.

Ces résultats, compte tenu :

a) du fait que le Cycle d'orientation pourra promouvoir en cours d'année des élèves supplémentaires en division A ;
b) du fait des correctifs signalés ci-dessus (admissions complémentaires), montrent que la procédure nouvelle (première tranche d'admission sur la base des notes de deux ans, deuxième sur la base d'un examen) donne une bonne concordance de résultats avec la procédure ancienne (examen unique).

Il y a lieu de relever à cet égard le bon travail des maîtres de 5e et 6e primaires dans cette phase d'introduction déjà.

Il ne fait aucun doute que le rodage du système permettra d'améliorer encore ces résultats.

Nous rappelons qu'en plus des transferts en cours d'année, le Cycle d'orientation maintient la possibilité de tenter l'examen d'entrée en division A après chacune des années de division B.

A. Zufferey, conseiller d'Etat

LA POLITIQUE CULTURELLE DU GOUVERNEMENT

Lors de la dernière session du Grand Conseil, M. Emmanuel Pitteloud a développé brillamment une motion sur la politique culturelle du Gouvernement. Au moment où la qualité de la vie devient une notion reconnue par tous, il est intéressant de constater que la motion Pitteloud ne demeure pas une abstraction pour nos députés. Voici le texte de cette motion.

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du **27 juin 1973,** j'avais l'honneur de déposer, sur le bureau du Grand Conseil, une motion demandant au Gouvernement de définir sans tarder sa politique culturelle et de fixer, par la même occasion, les moyens que nous voulons mettre à sa disposition. La commission des finances, dans son rapport sur le budget 1973 relevait également ceci : « La commission pense que le moment est venu, pour l'Etat, de définir sa politique culturelle ainsi que les moyens qu'il veut mettre à disposition pour la réaliser. »

Définition

On a maintes fois tenté de définir la culture ; des ouvrages entiers ont été consacrés à lui trouver une définition acceptable. Le dictionnaire la définit comme étant « l'ensemble des efforts humains en vue de maîtriser la nature et de régler les rapports humains ; d'autre part, l'épanouissement physique et spirituel de l'homme ». La culture, telle que nous l'entendons, n'a certainement pas un sens aussi large ; elle constitue, plus simplement, une condition pour une vie heureuse ; dans ce sens également, la culture nous concerne tous.

L'augmentation constante du niveau de vie, la multiplication des loisirs et l'influence toujours plus grande de la radio, de la télévision et de la presse, nous font prendre conscience toujours plus de l'importance considérable de la culture ; celle-ci ne saurait plus être, comme autrefois, l'apanage de quelques privilégiés ; elle constitue aujourd'hui un patrimoine commun que l'Etat se doit de soutenir. Le besoin de culture augmentant, cela signifie aussi des problèmes nouveaux et des tâches inédites pour l'Etat ; ces questions ne peuvent être résolues avec satisfaction sans bases légales.

Il m'est apparu que nous devions, par une loi spécifique, marquer cette évolution fondamentale tant il est vrai que la qualité de la vie doit être défendue âprement dans une époque où **la technique toujours plus poussée risque de déshumaniser l'individu ;** dans ce même ordre d'idées, je ne puis m'empêcher de penser que certaines améliorations dites **sociales,** ne sont, en fait, que des améliorations **économiques,** indispensables certes, mais incomplètes malgré tout ; l'apport culturel me paraît social dans un sens encore plus large.

Les expériences malheureuses faites sous certains régimes politiques, démontrent que la culture ne saurait être étatisée ou politisée ; la culture et encore plus la création artistique doivent être libres ; **l'Etat ne saurait donc se substituer aux initiatives individuelles dans ce domaine, par contre il lui incombe de coordonner les efforts des uns et des autres voire d'aider et de stimuler au besoin.**

Les efforts considérables qui sont faits par nos personnalités culturelles méritent, à mon sens, d'être mieux soutenus par l'Etat. Qu'il suffise de penser, pour s'en convaincre, au rayonnement de nos institutions culturelles telles, par exemple, le Conservatoire cantonal de musique fondé en 1948 avec 112 élèves et en comptant aujourd'hui 1722 ou l'Ecole cantonale des beaux-arts élevée aujourd'hui au rang d'« Académie ». Qui pourrait contester le rayonnement considérable de nos musiciens, de nos poètes, de nos peintres, etc. L'histoire récente nous apprend aussi que le Valais de la fin du siècle dernier et du début de ce siècle connaissait déjà une vie culturelle intense : je rappellerai ici l'Ecole des peintres de Savièse, les de Ribeaupierre à Evolène. Imaginez, Mesdames et Messieurs les députés, la Fête des vendanges de 1934 à Sion et 17 000 personnes, à cette époque, sur la Planta ; le Valais, pays vigneron par excellence, en n'a jamais plus organisé.

A l'école

Il est indéniable que le problème de la culture se pose également au **niveau scolaire ;** dans ce sens les efforts de l'Etat doivent tendre à favoriser l'éclosion de la vie culturelle et **à supprimer les disparités des programmes** qui existent aujourd'hui ; cet effort doit être fait tant au niveau de la **formation du personnel enseignant qu'à celui de l'enseignement.**

Suite en page 5

BANQUE ROMANDE

NOUVEAUX TAUX D'INTERET
dès le 1.7.1974

5 % Carnet d'épargne
5 ½ % Livret de dépôt
6 % Livret de placement
6 % Livret de placement « cadet »
6 % Livret de placement « aînés »

OBLIGATIONS DE CAISSE
7 ¼ % 5 à 8 ans
6 ¾ % 3 et 4 ans

A la B.R. chacun trouve l'épargne qui lui convient

GENEVE-LAUSANNE-MARTIGNY-YVERDON

MEUBLES FURRER

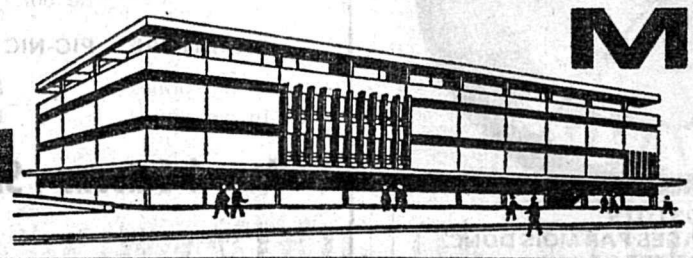

Centre des meubles
Viège, Rte. Cantonale
Tél. 028/6 33 46

- Exposition internationale de meubles
- Coin des jeunes
- Parking réservé
- La seule maison MUSTERRING en Valais

MUSTERRING international